

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2016

TERRITOIRES DE MONTAGNE - (N° 4067)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N° 213

présenté par

M. Chassaigne, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux,
M. Dolez, Mme Fraysse et M. Sansu

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *ter* De prendre en compte et d'anticiper les effets du changement climatique en soutenant l'adaptation de l'ensemble des activités économiques à ses conséquences, notamment dans les domaines agricole, forestier et touristique ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement souhaitent que soit intégrée la problématique de l'adaptation des activités humaines aux conséquences du changement climatique en zone de montagne.

En effet, les territoires de montagne figurent parmi les espaces qui seront les plus impactés par le changement climatique. Hausse des températures, diminution de l'enneigement, hausse des phénomènes météorologiques violents, évolution et érosion de la biodiversité... les impacts sur les écosystèmes montagnards et les activités humaines de ces phénomènes climatologiques et météorologiques sont de mieux en mieux connus et nécessiteront la mise en œuvre de politiques et accompagnements publics spécifiques permettant de les anticiper et de réorienter certaines pratiques ou activités notamment en matière forestière, touristique et agricole.